



Frais audience avocat et avoué

Par **dounia**, le **01/07/2008** à **11:39**

bonjour,
pour une procédure d'appel (pension, alimentaire).. notre avocate, nous facture 200e de frais d'audience, alors qu'elle n'était pas présente et avait chargé un avoué afin de nous représenter et que nous avons payé 280e..

Est-ce normal qu'elle nous demande des frais d'audience?
merci

Par **dounia**, le **01/07/2008** à **19:56**

nouvelle du jour: la facture définitive

Nous venons de recevoir la facture définitive de l'avoué, on lui doit encore 800e!!!
nous ne savons pas quoi faire, nous avons déjà réglés 1100 et la on nous demande encore 420e avocate et 800e d'avoué soit au total 2320!!!!
que faire? :pleur:

Par **JamesEraser**, le **07/07/2008** à **10:40**

[citation]nous facture 200e de frais d'audience, alors qu'elle n'était pas présente[/citation]
Faites un courrier au bâtonnier en y joignant copie de l'arrêt de la Cour d'Appel. Les noms de vos défenseurs apparaissent. Justifiez au delà de l'absence de votre avocat, le courrier au

travers duquel il vous demande de payer les frais.

<http://www.cnb.avocat.fr/VieProfessionAvocat/textes/Loi71-1130.htm#art10>

Ensuite, vous verrez bien.

Experatooment

Par **dounia**, le **08/07/2008** à **18:19**

merci james

nous allons faire un courrier nous avons quand meme une facture de 2300euros entre avocat et avoué et sans aucune défense!!!